

Ordonnance du DFI sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme

du 1^{er} décembre 2015

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI),
vu l'art. 19 de l'ordonnance du 29 avril 2015 sur les épidémies (OEp)¹,
arrête:*

Art. 1 Objet

¹ La présente ordonnance définit quelles observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme doivent être déclarées par:

- a. les médecins, les hôpitaux et les autres institutions de santé publiques et privées;
- b. les laboratoires;
- c. les autorités cantonales compétentes;
- d. les capitaines de navire et les commandants de bord.

² Elle fixe le contenu des déclarations, les critères de déclaration, le moment où la déclaration intervient et les délais applicables, la procédure de déclaration ainsi que le mode de transmission.

Art. 2 Déclarations de résultats d'analyses cliniques

¹ Les résultats d'analyses cliniques devant être déclarés sont énumérés à l'annexe 1.

² Les personnes assujetties à l'obligation de déclarer doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données suivantes concernant leur personne:

- a. nom et prénom;
- b. numéros de téléphone et de télécopie;
- c. adresse postale et adresse électronique.

³ Les institutions assujetties à l'obligation de déclarer doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données suivantes:

- a. nom de l'institution avec, le cas échéant, le nom du service et la fonction exercée par la personne à l'origine de la déclaration;
- b. nom et prénom de la personne chargée de fournir des informations (art. 12, al. 2, OEp);

RS 818.101.126

¹ RS 818.101.1

- c. numéros de téléphone et de fax;
- d. adresse postale et adresse électronique.

Art. 3 Déclarations complémentaires aux résultats d'analyses cliniques

¹ Les résultats d'analyses cliniques nécessitant une déclaration complémentaire sont énumérés à l'annexe 2.

² Les personnes assujetties à l'obligation de déclarer doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données visées à l'art. 2, al. 2 et 3.

Art. 4 Déclarations de résultats d'analyses de laboratoire

¹ Les résultats d'analyses de laboratoire devant être déclarés sont énumérés à l'annexe 3.

² Les laboratoires assujettis à l'obligation de déclarer doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données suivantes:

- a. nom du laboratoire;
- b. nom et prénom du chef de laboratoire responsable;
- c. numéros de téléphone et de fax;
- d. adresse postale et adresse électronique.

³ Ils doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données suivantes relatives au médecin ayant demandé l'analyse:

- a. nom et prénom;
- b. adresse.

Art. 5 Statistiques sur les résultats d'analyses de laboratoire

¹ Les statistiques sur les résultats d'analyses de laboratoire relatives aux agents pathogènes devant être transmises sont énumérées à l'annexe 4.

² Les laboratoires assujettis à l'obligation de déclarer doivent transmettre, outre les données visées à l'al. 1, les données visées à l'art. 4, al. 2.

Art. 6 Déclaration d'observations indiquant l'existence d'un danger pour la santé publique

¹ Les autorités cantonales compétentes ainsi que les capitaines de navire et les commandants de bord doivent déclarer les événements tels que les cas de maladie, les décès, ou les contaminations qui sont inhabituels ou inattendus ou qui se multiplient et qui indiquent l'existence d'un danger pour la santé publique, en application de l'instrument de décision figurant à l'annexe 2 du règlement sanitaire international (2005) du 23 mai 2005 (RSI)².

² RS 0.818.103

² Elles doivent transmettre les données suivantes:

- a. nature de l'événement;
- b. nom de l'autorité ou nom et prénom du capitaine de navire ou du commandant de bord;
- c. immatriculation du navire ou de l'avion;
- d. numéros de téléphone et de fax;
- e. adresse postale et adresse électronique.

Art. 7 Obligation de déclarer du laboratoire

¹ La déclaration incombe au laboratoire qui procède à la première analyse.

² S'il est fait appel à un laboratoire basé à l'étranger, la déclaration incombe au laboratoire ayant demandé l'analyse.

Art. 8 Critères de déclaration

Les critères liés à certains agents pathogènes applicables aux déclarations de résultats d'analyses cliniques, aux déclarations complémentaires aux résultats d'analyses cliniques et aux déclarations de résultats d'analyses de laboratoire sont énumérés aux annexes 1 à 3.

Art. 9 Moment de la déclaration

¹ Une observation doit être déclarée dès que les critères de déclaration fixés pour l'agent pathogène considéré dans les annexes 1, 2 ou 3 sont remplis.

² La déclaration doit être faite même s'il manque certaines données concernant l'observation ou la personne concernée. Les données manquantes sont communiquées le plus rapidement possible.

Art. 10 Délais de déclaration

¹ Une observation doit être déclarée dans le délai fixé pour l'agent pathogène considéré dans les annexes 1, 2 ou 3. Les délais exprimés en heures s'appliquent aussi en dehors des jours ouvrables.

² Si le médecin cantonal est tenu de transmettre une déclaration à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les délais applicables sont les suivants:

- a. déclarations de résultats d'analyses cliniques: le délai fixé pour l'agent pathogène considéré dans l'annexe 1;
- b. déclarations complémentaires aux résultats d'analyses cliniques: une semaine.

Art. 11 Procédures de déclaration pour les résultats cliniques

¹ Les résultats d'analyses cliniques doivent être déclarés au médecin cantonal du canton dans lequel la personne concernée est domiciliée ou séjourne. Si le lieu de domicile ou de séjour de la personne concernée n'est pas connu, le résultat est déclaré au médecin cantonal du canton dans lequel l'observation soumise à déclaration a été faite.

² L'annexe 1 précise les résultats d'analyses cliniques devant être de surcroît déclarés directement à l'OFSP.

³ Les déclarations électroniques doivent être adressées exclusivement à l'OFSP, lequel les transmet sans délai aux médecins cantonaux.

Art. 12 Procédures de déclaration pour les résultats d'analyses de laboratoire

¹ La déclaration des résultats d'analyses de laboratoire doit être faite simultanément à l'OFSP et au médecin cantonal du canton dans lequel la personne concernée est domiciliée ou séjourne. Si le lieu de domicile ou de séjour de la personne concernée n'est pas connu, le résultat est déclaré au médecin cantonal du canton dans lequel l'observation a été faite.

² La déclaration des résultats d'analyses de laboratoire effectuées sur des échantillons environnementaux doit être faite simultanément à l'OFSP et au médecin cantonal du canton dans lequel l'échantillon a été prélevé.

³ Les déclarations électroniques des résultats d'analyses de laboratoire doivent être adressées exclusivement à l'OFSP, lequel les retransmet sans délai aux médecins cantonaux.

Art. 13 Transmission de statistiques sur les résultats d'analyses
de laboratoire

Les statistiques sur les résultats d'analyses de laboratoire doivent être transmises à l'OFSP une fois par an jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Art. 14 Procédures de déclaration pour les observations indiquant l'existence
d'un danger pour la santé publique

¹ Si le capitaine d'un navire fait une observation indiquant l'existence d'un danger pour la santé publique, il en informe l'exploitant d'un port. Celui-ci transmet la déclaration au médecin cantonal compétent, qui en informe l'OFSP.

² Si le commandant de bord assurant un vol commercial international fait une déclaration d'observation indiquant l'existence d'un danger pour la santé publique, il en informe le service de sécurité aérienne. Celui-ci transmet la déclaration à l'exploitant de l'aéroport et au médecin en charge du service sanitaire de frontière de l'aéroport concerné. Ce dernier informe l'OFSP. Celui-ci informe le médecin cantonal compétent.

Art. 15 Moyens de déclaration

¹ Les déclarations doivent être transmises au moyen des formulaires mis à disposition par l'OFSP par poste, par coursier, par télécopie ou par voie électronique dans le système désigné par l'OFSP.

² Les résultats d'analyses cliniques qui sont à déclarer dans les deux heures en vertu de l'annexe 1 doivent être transmis par téléphone.

³ Les capitaines de navire et les commandants de bord assurant un vol commercial international doivent communiquer leurs déclarations en utilisant le moyen de communication le plus efficace qu'ils ont à leur disposition.

Art. 16 Vérification du contenu des déclarations

Au besoin, mais au moins une fois par an, l'OFSP vérifie avec les médecins cantonaux les contenus des déclarations quant à leur nécessité et à leur pertinence.

Art. 17 Abrogation d'un autre acte

L'ordonnance du DFI du 13 janvier 1999 sur les déclarations de médecin et de laboratoire³ est abrogée.

Art. 18 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

1^{er} décembre 2015

Département fédéral de l'intérieur:

Alain Berset

³ RO 1999 1100, 2003 5205, 2006 105, 2013 3847

Annexe 1
(art. 2, al. 1)

Déclarations de résultats d'analyses cliniques

Liste des observations que les médecins, les hôpitaux et les autres institutions de santé publiques ou privées doivent déclarer aux médecins cantonaux compétents.

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
1	Flambée de résultats d'analyses cliniques*	cas de maladie ou de décès qui <ul style="list-style-type: none"> – dépassent l'ampleur attendue pour la période ou le lieu considéré <i>et</i> – sont présumés imputables à une maladie transmissible <i>et</i> – pourraient requérir des mesures de protection de la santé publique. 	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – nombre de personnes concernées – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – mesures prises – nom et adresse de l'institution, si une institution est concernée 		non	* s'applique aussi aux résultats d'analyses qui, observés individuellement, ne sont pas soumis à déclaration ou pas dans un délai de 24 heures

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
2	Résultat exceptionnel d'analyses cliniques*	<p>résultat d'analyses cliniques ou décès qui</p> <ul style="list-style-type: none"> – permet de conclure à une maladie transmissible inhabituelle ou inattendue (agent pathogène, degré de gravité)** <i>et</i> – pourrait requérir des mesures de protection de la santé publique. 	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – mesures prises – nom et adresse de l'institution, si une institution est concernée 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>* s'applique aussi aux résultats d'analyses qui, observés individuellement, ne sont pas soumis à déclaration ou pas dans un délai de 2 heures</p> <p>** respecter les prescriptions d'emballage et d'expédition correspondant à l'agent pathogène présumé</p>
3	Sida	critères cliniques remplis*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – code élaboré à partir du prénom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – pays d'origine 	non	* selon la définition européenne du cas de sida (décision 2002/253/CE ⁴)

4 Décision 2002/253/CE de la Commission du 19 mars 2002 établissant des définitions de cas pour la déclaration des maladies transmissibles au réseau communautaire en application de la décision n° 2119/98/CE du Parlement européen et du Conseil, JO L 86 du 3.4.2002, p. 44; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2012/506/UE, JO L 262 du 27.9.2012, p. 1.

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
4	Charbon	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP * ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire
5	Botulisme	suspicion clinique <i>et</i> administration de l'antitoxine	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	ne pas déclarer: botulisme par blessure et botulisme infantile envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP
6	Entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC)	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
7	Fièvre de Chikungunya	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - décours - exposition 	<ul style="list-style-type: none"> - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour - date de naissance, sexe, nationalité 	non	
8	Choléra	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - décours - exposition - statut vaccinal - mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour - sexe, date de naissance, nationalité - activité professionnelle 	non	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
9	Maladie de Creutzfeldt-Jakob	suspicion clinique d'une forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) *	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décès – exposition – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – prénom, nom, adresse et numéro de téléphone – date de naissance, sexe, nationalité 	non	* sont soumises à déclaration toutes les formes de MCJ (v-MCJ, s-MCJ, f-MCJ, i-MCJ) selon la définition européenne du cas de MCJ (décision 2002/253/CE ⁵) et selon la définition complémentaire du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies; en cas de suspicion de v-MCJ, envoyer les échantillons ou les cadavres au centre de référence désigné par l'OFSP
10	Fièvre de dengue	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décès – exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	

⁵ Cf. note relative au ch. 3

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
11	Diphtérie	suspicion clinique et pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique <i>ou</i> résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - décours - exposition - statut vaccinal - comportements à risque ou facteurs de risque - mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour - date de naissance, sexe, nationalité - activité professionnelle 	non	
12	Fièvre d'Ebola	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - exposition - mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour - date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>respecter les instructions du centre de référence relatives à l'emballage et à l'expédition</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
13	Infection à <i>Escherichia coli</i> entérohémorragique (EHEC, STEC, VTEC)	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, nom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	
14	Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité, – activité professionnelle 	non	
15	Fièvre jaune	suspicion clinique* <i>ou</i> décès des suites de la fièvre jaune	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
16	Gonorrhée	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité 	non	
17	Fièvre de Hantaan	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité 	non	
18	Infection invasive à <i>Haemophilus influenzae</i>	résultat positif d'analyses de laboratoire*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité 	non	* seulement à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire; urine <i>exclue</i>)

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
19	Hépatite A	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	
20	Hépatite B	résultat positif d'analyses de laboratoire <i>et</i> demande du médecin cantonal de déclarer le cas*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle – pays d'origine 	non	* si le résultat positif d'analyses cliniques n'a pas encore été déclaré

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
21	Hépatite C	résultat positif d'analyses de laboratoire <i>et</i> demande du médecin cantonal de déclarer le cas*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle – pays d'origine 	non	* si le résultat positif d'analyses cliniques n'a pas encore été déclaré
22	Infection à VIH	résultat positif d'analyses de laboratoire confirmé*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises – résultats de laboratoire* 	<ul style="list-style-type: none"> – code élaboré à partir du prénom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – pays d'origine 	non	* selon les directives du concept de test VIH de l'OFSP (résultats de laboratoire avec charge virale et résistance), nombre de cellules T CD4.

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
23	Influenza A HxNy (nouveau sous-type)	suspicion clinique* <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique**	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>* critère défini en fonction de l'épidémie</p> <p>** ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
24	Fièvre de Crimée-Congo	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>respecter les instructions du centre de référence relatives à l'emballage et à l'expédition</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
25	Fièvre de Lassa	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>respecter les instructions du centre de référence relatives à l'emballage et à l'expédition</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
26	Légionellose	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – comportements à risque ou facteurs de risque – résultat d'analyses de laboratoire* 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	* seulement si le test a été effectué au laboratoire du cabinet

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
27	Listériose	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	
28	Paludisme (malaria)	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – appartenance à un groupe à risque accru d'infection – résultat d'analyses de laboratoire* 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – pays d'origine 	non	* seulement si le test a été effectué au laboratoire du cabinet

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
29	Fièvre de Marburg	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>respecter les instructions du centre de référence relatives à l'emballage et à l'expédition</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
30	Rougeole	suspicion clinique reposant sur la triade*: 1. fièvre, 2. exanthème maculopapuleux, 3. toux, rhinite ou conjonctivite	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	<p>à la demande du médecin cantonal, envoyer un échantillon pour génotypage à un laboratoire désigné par l'OFSP</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
31	Maladie à méningocoques invasive	suspicion clinique <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique* **	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – comportements à risque ou facteurs de risque – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	<p>* seulement à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire; urine <i>exclue</i>)</p> <p>** ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
32	Coronavirus MERS	suspicion clinique* <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique <i>et</i> lien épidémiologique**	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p> <p>** critères définis en fonction de l'épidémie</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
33	Peste	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP * ou, en l'absence de signes cliniques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire
34	Maladie à pneumocoques invasive	résultat positif d'analyses de laboratoire*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – statut vaccinal – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité 	non	* à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalo-rachidien, liquide articulaire; urine <i>exclue</i>)
35	Variole	suspicion clinique <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition – statut vaccinal – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	oui	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP * ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
36	Poliomyélite	suspicion clinique*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP * ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire
37	Rubéole	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – comportements à risque ou facteurs de risque – statut vaccinal – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	non	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
38	SRAS	suspicion clinique* <i>et</i> avis du spécialiste en infectiologie <i>et</i> pose d'un diagnostic de laboratoire spécifique <i>et</i> lien épidémiologique* **	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - exposition - mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour - date de naissance, sexe, nationalité - activité professionnelle 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>* critères définis en fonction de l'épidémie ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
39	Syphilis	résultat positif d'analyses de laboratoire <i>et</i> demande du médecin cantonal de déclarer le cas*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - diagnostic de laboratoire - décours - exposition - appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection - comportements à risque ou facteurs de risque - mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> - initiales du prénom et du nom, lieu de domicile - date de naissance, sexe, nationalité 	non	* si le résultat positif d'analyses cliniques n'a pas encore été déclaré
40	Tétanos	diagnostic clinique	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et manifestation - décours - exposition - statut vaccinal 	<ul style="list-style-type: none"> - initiales du prénom et du nom, lieu de domicile - date de naissance, sexe, nationalité 	non	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
41	Trichinellose	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	
42	Rage	suspicion clinique*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – appartenance à un groupe de personnes à risque accru d'infection – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité 	oui	<p>envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP</p> <p>* ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év.. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
43	Tuberculose	début du traitement* avec au moins 3 antituberculeux différents** <i>ou</i> mise en évidence de mycobactéries du complexe tuberculosis dans le matériel clinique	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – mesures prises – résultat d'analyses de laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe, nationalité – pays d'origine 	non	<p>* ne pas déclarer: diagnostic ou traitement de l'infection latente (réaction positive à un test tuberculinique ou à un test de production d'interférons gamma-Release Assay)</p> <p>** ou, en l'absence de signes cliniques spécifiques ou en cas de découverte fortuite, au plus tard lors de l'obtention du résultat positif d'analyses de laboratoire</p>
44	Tularémie	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	
45	Fièvre typhoïde/ paratyphoïde	résultat positif d'analyses de laboratoire	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – diagnostic de laboratoire – décours – exposition – statut vaccinal – comportements à risque ou facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, adresse et numéro de téléphone – date de naissance, sexe, nationalité – activité professionnelle 	non	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration, év. moyen spécifique	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Déclaration à l'OFSP également	Remarques
46	Fièvre du Nil occidental	résultat positif d'analyses de laboratoire	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">– diagnostic et manifestation– diagnostic de laboratoire– décours– exposition	<ul style="list-style-type: none">– initiales du prénom et du nom, lieu de domicile– date de naissance, sexe, nationalité	non	

Annexe 2
(art. 3, al. 1)

Déclarations complémentaires aux résultats d'analyses cliniques

Liste des observations que les médecins, les hôpitaux et les autres institutions de santé publiques ou privées doivent déclarer aux médecins cantonaux compétents, en complément des observations visées à l'annexe 1.

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Remarques
1	Maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ)	décès d'un cas de MCJ suspecté <i>ou</i> confirmation de la v-MCJ par autopsie	1 semaine	– diagnostic et manifestation – décours	– nom, prénom – date de naissance, sexe	
2	Rougeole	sortie de l'hôpital d'un ou d'une patient/e hospitalisé/e, avec résultat positif des analyses de laboratoire <i>ou</i> décès d'un cas de rougeole (suspecté)	1 semaine	– diagnostic et manifestation – décours – comportements à risque ou facteurs de risque	– nom, prénom – date de naissance, sexe	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur l'observation soumise à déclaration	Données sur la personne concernée	Remarques
3	Rubéole congénitale	infection rubéoleuse chez une femme enceinte confirmée par laboratoire <i>et fin de la grossesse*</i> <i>ou</i> infection rubéoleuse chez un nouveau-né ou un enfant mort-né, confirmée par * <i>ou</i> (suspicion de) syndrome de rubéole congénitale chez un nouveau-né ou un enfant mort-né*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – diagnostic et manifestation – décours – mesures prises – diagnostic de laboratoire – résultat de laboratoire: tous les résultats, y c. test d'avidité des IgG pour la mère et l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> – nom et prénom de la mère et de l'enfant, adresse et numéro de téléphone; le cas échéant: lieu de séjour – sexe de l'enfant, date de naissance de la mère et de l'enfant 	* accouchement, fausse couche ou avortement
4	Tuberculose	demande du médecin cantonal de déclarer le résultat du traitement*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – décours – résultats du traitement⁺ – mesures prises 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom – date de naissance, sexe 	* déclarer les résultats après 12 mois de traitement; en cas de tuberculose multirésistante, déclarer les résultats après 24 mois de traitement.

Annexe 3
(art. 4, al. 1)

Déclarations de résultats d'analyses de laboratoire

Liste des observations que les laboratoires doivent déclarer aux médecins cantonaux compétents et à l'OFSP.

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
1	Flambée de résultats d'analyses de laboratoire	résultats qui dépassent l'ampleur attendue pour la période ou le lieu considéré et qui pourraient requérir des mesures de protection de la santé publique*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons, en accord avec l'OFSP, à un centre de référence	* s'applique aussi aux résultats d'analyses qui, observés individuellement, ne doivent pas être déclarés ou pas dans un délai de 24 heures
2	Résultat exceptionnel d'analyses de laboratoire	résultat inhabituel ou inattendu qui pourrait requérir des mesures de protection de la santé publique*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons, en accord avec l'OFSP, à un centre de référence	* respecter les prescriptions d'emballage et d'expédition correspondant à l'agent pathogène présumé
3	<i>Bacillus anthracis</i>	résultat positif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode – analyse d'échantillons prélevés dans l'environnement: lieu du prélèvement 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* ne pas déclarer: résultats négatifs des prélèvements dans l'environnement
4	<i>Brucella spp.</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
5	<i>Campylobacter spp.</i>	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
6	<i>Entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC)</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce, caractérisation phénotypique ou moléculaire – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
7	Virus Chikungunya	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons, en accord avec l'OFSP, à un centre de référence désigné par l'OFSP	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
8	<i>Chlamydia trachomatis</i>	résultat positif*	1 semaine	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe		* ne déclarer que les résultats des échantillons provenant des voies génitales
9	<i>Clostridium botulinum</i>	résultat positif*	2 heures, par téléphone	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	* ne pas déclarer: botulisme par blessure et botulisme infantile
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe		
10	<i>Corynebacterium diphtheriae</i> et autres corynébactéries produisant la toxine (<i>C. ulcerans</i> , <i>C. pseudotuberculosis</i>)	résultat positif*	24 heures	– résultat avec interprétation: type, mise en évidence de la toxine – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe		* ne pas déclarer les examens immunologiques
		résultat négatif de la recherche du gène de la toxine*	24 heures	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
11	<i>Coxiella burnetii</i>	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – Résultat avec interprétation: mise en évidence des IgM et IgG (phase II) – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		* ne déclarer que les infections aiguës
12	Virus de la dengue	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons, en accord avec l'OFSP, à un centre de référence	
13	Virus d'Ebola	résultat positif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* les échantillons doivent être analysés exclusivement par le centre de référence désigné par l'OFSP
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
14	<i>Escherichia coli</i> entérohémorragique (EHEC, VTEC ou STEC)	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: sérotype, type de toxine – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
15	<i>Francisella tularensis</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
16	Virus de la fièvre jaune	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
		résultat négatif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		
17	Hantavirus	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
18	<i>Haemophilus influenzae</i>	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		* seulement à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire; urine <i>exclue</i>)
19	Virus de l'hépatite A	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* ne pas déclarer: les examens immunologiques
20	Virus de l'hépatite B	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* ne pas déclarer: les examens immunologiques
21	Virus de l'hépatite C	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
22	VIH	résultat positif*	1 semaine	– résultat avec interprétation	– code élaboré à partir du prénom, lieu de domicile – date de naissance, sexe	envoyer les échantillons aux laboratoires de confirmation désignés par l'OFSP après le diagnostic primaire	* confirmation requise selon les directives du concept de test VIH de l'OFSP avant la déclaration
23	Virus influenza (saisonniers, types et sous-types non pandémiques)	résultat positif*	1 semaine	– résultat avec interprétation: type/sous-type, si connu – analyse: matériel, méthode	– initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe		* ne pas déclarer: résultats d'un test antigène rapide
24	Virus Influenza A HxNy (nouveau sous-type avec potentiel pandémique)	résultat positif	2 heures, par téléphone	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
		résultat négatif	2 heures, par téléphone	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe		
25	Virus de Crimée-Congo	résultat positif	2 heures, par téléphone	– résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode	– nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe		* les échantillons doivent être analysés exclusivement par le centre de référence désigné par l'OFSP

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
		résultat négatif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		
26	Virus de Lassa	résultat positif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* les échantillons doivent être analysés exclusivement par le centre de référence désigné par l'OFSP
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		
27	<i>Legionella spp.</i>	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: titre d'anticorps et type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer des isolats des cultures effectuées au centre de référence désigné par l'OFSP	
28	<i>Listeria monocytogenes</i>	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les isolats au centre de référence désigné par l'OFSP	

Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques	
29	Virus de Marburg	résultat positif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* les échantillons doivent être analysés exclusivement par le centre de référence désigné par l'OFSP
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		
30	Virus de la rougeole	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	à la demande du médecin cantonal et en cas d'analyse PCR positive, envoyer un échantillon pour génotypage à un laboratoire désigné par l'OFSP	* ne pas déclarer: les examens immunologiques
		résultat négatif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
31	Coronavirus MERS	résultat positif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
		résultat négatif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
32	Complexe <i>Mycobacterium tuberculosis</i>	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce, profil de résistance** – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	en cas de résistance à la rifampicine, envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	<p>* microscopie <i>ou</i> mise en évidence moléculaire directe <i>et/ou</i> culture</p> <p>** à déclarer dans chaque cas: résistances à l'isoniazide, à la rifampicine, à l'éthambutol et au pyrazinamide</p> <p>en cas de résistance à l'isoniazide <i>et</i> à la rifampicine, déclarer aussi les résultats du test de résistance plus approfondi</p>

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
33	<i>Neisseria gonorrhoeae</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
34	<i>Neisseria meningitidis</i>	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: séro groupe, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les isolats au centre de référence désigné par l'OFSP	* <i>seulement</i> à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire; urine <i>ex-clue</i>)
35	<i>Plasmodium spp.</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce, si connue – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
36	Virus de la variole (<i>Variola / Vaccinia</i>)	résultat positif *	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: augmentation du titre – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* les échantillons doivent être analysés exclusivement par le centre de référence désigné par l'OFSP
		résultat négatif*	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
37	Virus de la poliomyélite	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type (type sauvage, souche vaccinale) – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom, et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	ne pas déclarer: les examens immunologiques
38	Prions	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode – date de l'autopsie 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe – date de décès 		
39	Virus de la rage	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	* ne pas déclarer: les examens immunologiques
		résultat négatif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
40	Virus de la rubéole	résultat positif*	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 		* ne pas déclarer: les examens immunologiques
41	<i>Salmonella spp.</i>	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce, type – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer tous les isolats n'appartenant pas au sérotype Enteritidis au centre de référence désigné par l'OFSP	
42	<i>Streptococcus pneumoniae</i>	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 	envoyer les isolats au centre de référence désigné par l'OFSP	* seulement à partir de matériel normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire; urine <i>exclue</i>)
43	Coronavirus du SRAS	résultat positif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
		résultat négatif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
44	<i>Shigella spp.</i>	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: espèce – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour - date de naissance, sexe 		
45	<i>Treponema pallidum</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation* – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		* concernant les stades actifs ou tardifs de la syphilis
46	<i>Trichinella spiralis</i>	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		
47	<i>Vibrio cholerae</i>	résultat positif	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: sérotype et mise en évidence de la toxine – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les isolats au centre de référence désigné par l'OFSP	

	Observation	Critères de déclaration	Délai de déclaration	Données sur le résultat des analyses de laboratoire	Données sur la personne concernée	Transmission des échantillons	Remarques
48	Virus du Nil occidental	résultat positif	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation: type, si connu – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons, en accord avec l'OFSP, à un centre de référence	
49	<i>Yersinia pestis</i>	résultat positif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
		résultat négatif	2 heures, par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – nom, prénom et adresse; le cas échéant: lieu de séjour – date de naissance, sexe 	envoyer les échantillons au centre de référence désigné par l'OFSP	
50	Virus de l'encéphalite à tiques	résultat positif*	1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> – résultat avec interprétation – analyse: matériel, méthode 	<ul style="list-style-type: none"> – initiales du prénom et du nom, lieu de domicile – date de naissance, sexe 		* ne pas déclarer: les examens immunologiques

Annexe 4
(art. 5, al. 1)

Statistiques sur les résultats d'analyses de laboratoire

Liste des statistiques que les laboratoires doivent déclarer à l'OFSP.

Observation	
<i>Campylobacter spp.</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.
<i>Entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC)</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.
<i>Chlamydia trachomatis</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile, (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.
<i>Francisella tularensis</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile, dont nombre de résultats positifs et de résultats négatifs.
<i>VIIH</i>	Nombre total de résultats obtenus durant une année civile (par mois et sur la base du nombre total de tests réactifs), dont nombre de tests confirmés positifs. Statistiques séparées pour les tests diagnostiques (à l'exclusion des tests effectués dans le cadre du don de sang) et pour les tests effectués dans le cadre du don de sang.
<i>Legionella spp.</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.
<i>Neisseria gonorrhoeae</i>	Nombre total de tests effectués durant l'année civile (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.
<i>Salmonella spp.</i>	Nombre total de tests effectués durant une année civile (par méthode et par mois), dont nombre de résultats positifs.

Cette page est vierge pour permettre d'assurer une
concordance dans la pagination des trois éditions du
RO.

